

Artiste de théâtre corporel

RNCP35420 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45004, 45071
Code(s) ROME	L1203, L1201
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/03/2021
Date d'échéance	17/03/2024

Certificateur(s)

LE THEATRE DU CORPS / PIETRAGALLA · SIRET : 40430103800059

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification d'« Artiste de théâtre corporel » pluridisciplinaire, vise à certifier des compétences liées à la danse, au jeu théâtral, à l'interprétation d'un rôle, à la composition chorégraphique, l'improvisation et à la création et la mise en scène dans le cadre du spectacle vivant.

Ce secteur créatif évolue rapidement, entremêlant les acquis pour des formes de création pluridisciplinaires, dynamiques et expressives afin de pouvoir satisfaire un public de plus en plus curieux et exigeant.

Dans ce contexte, l'objectif de la certification est d'apporter à l'artiste de théâtre corporel l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de ce métier, à savoir une polyvalence, une créativité, une autonomie, et une connaissance du secteur du spectacle vivant.

Elle cible, également, d'autres aspects du métier tels que l'économie du spectacle, la conception et l'organisation de projets artistiques et culturelles, la gestion de carrière et la sécurité au travail, assurant une meilleure compréhension des enjeux et des spécificités de la vie artistique.

La certification « Artiste de théâtre corporel » apportera aux futurs artistes protéiformes un niveau supérieur de compétences afin qu'ils puissent entrer intelligemment dans le monde du spectacle vivant et sécuriser leur parcours professionnel en augmentant leur employabilité.

ACTIVITÉS VISÉES

1. Interprétation des rôles du théâtre corporel
2. Improvisation chorégraphique et théâtrale
3. Développement des capacités et des qualités d'artiste-interprète de théâtre corporel
4. Création de compositions pluridisciplinaires (danse, théâtre, mime etc.), chorégraphie et mise en scène
5. Initiation et développement d'actions culturelles
6. Production et diffusion de projets artistiques
7. Perfectionnement et gestion de sa carrière d'artiste de théâtre corporel

COMPÉTENCES ATTESTÉES

I. Exercer son art d'artiste-interprète de théâtre corporel

1. Danser et jouer dans un contexte donné (devant un public ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique)
2. Établir une relation entre un texte et une chorégraphie
3. S'engager émotionnellement et corporellement et trouver la juste distance

4. S'adapter aux modifications afin de gérer les impondérables ou l'évolution d'une vision artistique
5. Danser / jouer avec différents partenaires, en faisant preuve d'écoute, d'inventivité et de rigueur
6. Travailler avec différentes ressources disponibles (transmission directe, enregistrements vidéo, notation)
7. Élargir sa culture générale des arts afin de disposer d'un vocabulaire enrichi lors des improvisations chorégraphiques et théâtrales
8. Improviser en fonction des consignes, afin d'affiner sa créativité et réactivité
9. Improviser en fonction de son public
10. Mettre en place un entraînement régulier et faire appel aux techniques de relaxation
11. Se préparer mentalement (gérer son stress) et physiquement (échauffement) avant la répétition, la représentation ou la démonstration
12. Identifier les situations à risques liées à l'environnement (sol glissant, spectacle plein air, température trop basse ou élevée, horaires décalés, travail le soir) et/ou à la nature du mouvement (portés, acrobaties, danser sur un élément de décor...)
13. Gérer un calendrier, retro planning, feuille de route, horaires décalés

II. Exercer son art de chorégraphe, metteur en scène de théâtre corporel

1. Réaliser une note de synthèse afin de présenter le thème ou l'argument d'une composition personnelle alliant danse et théâtre
2. Découper en acte ou en tableau le thème ou l'argument d'une composition personnelle pluridisciplinaire
3. Évaluer l'espace scénique afin d'adapter la mise en scène
4. Choisir les décors et les costumes
5. Déterminer l'éclairage du projet afin de définir l'univers visuel du projet en utilisant des termes précis
6. Décomposer les mouvements, les enchaînements d'une chorégraphie
7. Diriger l'interprétation des artistes
8. Trouver l'univers musical afin de l'associer à une composition personnelle pluridisciplinaire (danse, théâtre, mime)
9. Construire et organiser les déplacements dans l'espace scénique
10. Concevoir une mise en scène d'une composition personnelle alliant danse et théâtre

III.

Développer des projets artistiques et gérer sa carrière d'artiste de théâtre corporel

1. Développer et animer des interventions ou des actions culturelles pour différents publics (tout public, jeune public, milieu hospitalier, milieu carcéral...)
2. Construire son intervention en complémentarité des autres intervenants et en tenant compte de leurs spécificités (amateur/professionnel, domaine : art plastique, art digital, musique...)
3. Adapter un projet artistique en prenant en compte les spécificités des différents lieux ou espaces impartis (école, musée, hôpital, extérieur / intérieur, sur scène...)
4. Créer et publier des supports de communication (brochure, affiche, site internet, page Facebook, réseaux sociaux, sites spécialisés) et établir une stratégie de communication et de relations publiques
5. Identifier les types de partenaires potentiels (producteurs, diffuseurs, acheteurs, financeurs publics / privés) et préparer un argumentaire en analysant leurs attentes
6. Planifier les étapes de la réalisation du projet artistique, en établissant un retro planning (tâches à effectuer, durée, étapes, ressources)
7. Déterminer ses objectifs professionnels d'artiste de théâtre corporel
8. Créer un book, se préparer à une audition, un concours, un entretien
9. Gérer les aspects règlementaires du statut d'intermittent du spectacle (cachets, contrat de travail, ruptures des contrats, travail en discontinu, inscription Pôle emploi, syndicats spectacles, AFDAS...)
10. Développer des stratégies de recherches d'emploi (cibler des propositions artistiques, contacter les employeurs de façon adaptée, se préparer aux auditions, travailler avec un agent)
11. S'autoévaluer et se situer professionnellement pour faire évoluer ses compétences en fonction des besoins du marché en ayant une bonne connaissance du secteur du spectacle vivant
12. Identifier les acquis utilisables (artistiques, organisationnelles), afin de faire évoluer sa carrière

Blocs de compétences

RNCP35420BC01 — Exercer son art d'artiste-interprète de théâtre corporel

LISTE DE COMPÉTENCES

- C 1.1 Danser et jouer dans un contexte donné (devant un public ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique), en mettant en relation les différentes techniques chorégraphiques (danse classique, contemporaine, hip-hop) et théâtrales, afin de construire un rôle de théâtre corporel.
- C 1.2 Établir une relation entre un texte et une chorégraphie afin d'élaborer l'interprétation de son personnage en fusionnant dans un même temps texte et danse.
- C 1.3 S'engager émotionnellement et corporellement et trouver la juste distance afin d'assurer la fiabilité de l'interprétation en gérant sa palette émotionnelle.
- C 1.4 S'adapter aux modifications afin de gérer les impondérables ou l'évolution d'une vision artistique.
- C 1.5 Danser / jouer avec différents partenaires, en faisant preuve d'écoute, d'inventivité et de rigueur, afin de s'engager dans une prestation collective.
- C 1.6 Travailler avec différentes ressources disponibles (transmission directe, enregistrements vidéo, notation) afin d'apprendre un rôle.
- C 1.7 Élargir sa culture générale des arts afin de disposer d'un vocabulaire enrichi lors des improvisations chorégraphiques et théâtrales.
- C 1.8 Improviser en fonction des consignes, afin d'affiner sa créativité et réactivité, en se servant de sa culture générale, de la connaissance de sa gamme d'expression, et sa capacité à émouvoir.
- C 1.9 Improviser en fonction de son public afin d'établir un lien d'écoute et d'échange avec le public, en faisant preuve de souplesse, d'adaptation, d'assimilation rapide des impératifs techniques et humains.
- C 1.10 Mettre en place un entraînement régulier et faire appel aux techniques de relaxation afin d'entretenir sa condition physique et technique.
- C 1.11 Se préparer mentalement (gérer son stress) et physiquement (échauffement) avant la répétition, la représentation ou la démonstration afin d'interpréter son rôle dans les meilleures conditions.
- C 1.12 Identifier les situations à risques liées à l'environnement (sol glissant, spectacle plein air, température trop basse ou élevée, horaires décalés, travail le soir) et/ou à la nature du mouvement (portés, acrobaties, danser sur un élément de décor...) afin de limiter les risques liés à la fatigue ou aux traumatismes corporels.
- C 1.13 Gérer un calendrier, retro planning, feuille de route, horaires décalés, afin d'organiser son travail personnel en fonction des priorités.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelles devant Jury:

- échauffement avant les épreuves (C1.10 à C 1.11)
- présentation d'une chorégraphie imposée en solo de 2 à 3 minutes maximum, alliant 2 techniques distinctes (C1.1 à C1.6)
- présentation d'un texte dansé choisi dans le répertoire théâtral, individuel ou en duo de 2 à 3 minutes (C1.1 à C1.6)
- présentation

d'une improvisation « théâtre corporel », sur un thème défini en duo de 3 à 4 minutes maximum (C1.7 à C1.9)

Épreuve orale:

Questions posées par le Jury (C1.12 à C1.13)

RNCP35420BC02 — Exercer son art de chorégraphe, metteur en scène de théâtre corporel

LISTE DE COMPÉTENCES

- C 2.1 Réaliser une note de synthèse afin de présenter le thème ou l'argument d'une composition personnelle alliant danse et théâtre, en s'appuyant sur un scénario, des dessins ou des extraits d'œuvres.
- C 2.2 Découper en acte ou en tableau le thème ou l'argument d'une composition personnelle pluridisciplinaire afin de structurer le rythme global.
- C 2.3 Évaluer l'espace scénique afin d'adapter la mise en scène.
- C 2.4 Choisir les décors et les costumes afin de répondre à la ligne artistique.
- C 2.5 Déterminer l'éclairage du projet afin de définir l'univers visuel du projet en utilisant des termes précis.
- C 2.6 Décomposer les mouvements, les enchaînements d'une chorégraphie afin de définir une méthode de transmission.
- C 2.7 Diriger l'interprétation des artistes afin de préciser la qualité du rôle ou de la gestuelle.
- C 2.8 Trouver l'univers musical afin de l'associer à une composition personnelle pluridisciplinaire (danse, théâtre,

mime) à élaborer.

C 2.9 Construire et organiser les déplacements dans l'espace scénique afin d'élaborer une composition personnelle alliant danse et théâtre.

C 2.10 Concevoir une mise en scène d'une composition personnelle alliant danse et théâtre, afin de la présenter devant un public, en utilisant le vocabulaire spécifique des différentes techniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction d'une note de synthèse d'une composition personnelle pluridisciplinaire (danse, théâtre, mime), élaborée pendant l'année (C2.1) évaluée par le Jury.

Mise en situation professionnelle (sur scène ou simulée) devant Jury (C2.2 à C2.10): présentation d'une composition pluridisciplinaire (danse, théâtre, mime) d'une durée de 10 minutes environ, seul ou à plusieurs.

RNCP35420BC03 — Développer des projets artistiques et gérer sa carrière d'artiste de théâtre corporel

LISTE DE COMPÉTENCES

C 3.1 Développer et animer des interventions ou des actions culturelles, afin de permettre aux publics visés (tout public, jeune public, milieu hospitalier, milieu carcéral...) de développer leur créativité, sensibilité artistique, pratiques chorégraphiques.

C 3.2 Construire son intervention en complémentarité des autres intervenants et en tenant compte de leurs spécificités (amateur/professionnel, domaine : art plastique, art digital, musique...) afin de réaliser des projets complexes (spectacles, installations, expositions, présentations...).

C 3.3 Adapter un projet artistique en prenant en compte les spécificités des différents lieux ou espaces impartis (école, musée, hôpital, extérieur / intérieur, sur scène...) afin de répondre aux contraintes des organisateurs.

C 3.4 Définir et identifier les aspects juridiques, techniques, budgétaires et réglementaires (contrat de cession, de coréalisation, lumière, son, plateau, budget prévisionnel, embauches intermittents, TVA), afin de produire/diffuser un projet alliant plusieurs techniques artistiques.

C 3.5 Créer et publier des supports de communication (brochure, affiche, site internet, page Facebook, réseaux sociaux, sites spécialisés) et établir une stratégie de communication et de relations publiques pour faire connaître le projet auprès du public et des futurs partenaires.

C 3.6 Identifier les types de partenaires potentiels (producteurs, diffuseurs, acheteurs, financeurs publics / privés) et préparer un argumentaire en analysant leurs attentes, afin de financer et réaliser le projet.

C 3.7 Planifier les étapes de la réalisation du projet artistique, en établissant un retro planning (tâches à effectuer, durée, étapes, ressources), afin de garantir le taux de faisabilité dans un temps imparti.

C 3.8 Déterminer ses objectifs professionnels d'artiste de théâtre corporel afin de construire un plan de carrière à long terme.

C 3.9 Créer un book, se préparer à une audition, un concours, un entretien afin de répondre aux exigences du marché de travail du spectacle vivant et valoriser son parcours.

C 3.10 Gérer les aspects réglementaires du statut d'intermittent du spectacle (cachets, contrat de travail, ruptures des contrats, travail en discontinu, inscription Pôle emploi, syndicats spectacles, AFDAS) afin de faire respecter ses droits et ses intérêts professionnels, en étant autonome dans la gestion de sa carrière.

C 3.11 Développer des stratégies de recherches d'emploi (cibler des propositions artistiques, contacter les employeurs de façon adaptée, se préparer aux auditions, travailler avec un agent) afin de trouver et saisir des opportunités de développement de carrière.

C 3.12 S'autoévaluer et se situer professionnellement pour faire évoluer ses compétences en fonction des besoins du marché en ayant une bonne connaissance du secteur du spectacle vivant.

C 3.13 Identifier les acquis utilisables (artistiques, organisationnelles), afin de faire évoluer sa carrière, envisager une reconversion ou une réorientation professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Élaboration d'un projet d'action culturelle ou de projet artistique qui sera rendu 1 semaine avant l'examen final afin d'être étudié par le Jury. Présentation de 5 minutes, suivi par discussion avec le Jury (C 3.1 à C 3.7).

Élaboration d'un book qui sera rendu 1 semaine avant l'examen final afin d'être étudié par le Jury (C 3.9).

Entretien avec le Jury (présentation 5 minutes, échanges 10 minutes) (C 3.8 – C 3.13).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'artiste de théâtre corporel est un artiste interprète du spectacle vivant qui exerce au sein de structures de création, de production ou de diffusion. Il se produit devant un public, le plus souvent sur scène, dans des lieux dédiés au spectacle, mais peut également exercer dans d'autres lieux ou dans tout type de manifestation ou événement, et dans des configurations variées par rapport au public (espace public, lieux patrimoniaux, bibliothèques, musées, écoles, etc.).

En lien avec le travail de création et de représentation, l'artiste de théâtre corporel peut développer des activités en dehors du plateau : interventions en milieu scolaire, hospitalier, carcéral, ou toute autre activité relevant de la sensibilisation des populations au spectacle vivant et des missions éducatives des structures du spectacle vivant. Il peut aussi inscrire son activité dans le secteur du spectacle enregistré, dans l'audiovisuel ou le cinéma : émissions de variétés, films, clips,..., ou être amené à exercer d'autres fonctions au sein du secteur du spectacle vivant comme directeur artistique, assistant chorégraphe, répétiteur...

Le secteur concerné est celui du spectacle vivant et des activités créatives et artistiques : Théâtre, Danse, Théâtre Visuel, Cirque, Événementiel, Animation d'ateliers, Théâtre de Rue, Animation 3D, TV et Cinéma.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'artiste de théâtre corporel peut exercer en tant qu'artiste-interprète, chorégraphe, metteur-en-scène, animateur d'actions culturelles, organisateur d'événements, directeur de compagnie.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'artiste de théâtre corporel n'est pas réglementée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès au dispositif de certification est réalisé sous la forme d'un concours.

Le concours s'adresse à des candidats de 18 ans ou plus, qui possèdent un niveau technique avancé dans au moins une esthétique chorégraphique : classique, contemporain, hip-hop et une bonne maîtrise de la voix.

Le niveau du candidat sera jugé sur 3 tours. Chaque tour d'audition se déroule sur une journée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé de 5 membres: le Président du jury (professionnel du secteur du spectacle vivant, extérieur au centre de formation), la Directrice de la formation, le Directeur pédagogique de la formation, un employeur du secteur

en activité, extérieur au centre de formation, un artiste en activité, extérieur au centre de formation.
60% des membres du Jury sont extérieurs à l'organisme.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury est composé de 5 membres: le Président du jury (professionnel du secteur du spectacle vivant, extérieur au centre de formation), la Directrice de la formation, le Directeur pédagogique de la formation, un employeur du secteur en activité, extérieur au centre de formation, un artiste en activité, extérieur au centre de formation.
60% des membres du Jury sont extérieurs à l'organisme.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de 5 membres: le Président du jury (professionnel du secteur du spectacle vivant, extérieur au centre de formation), la Directrice de la formation, le Directeur pédagogique de la formation, un employeur du secteur en activité, extérieur au centre de formation, un artiste en activité, extérieur au centre de formation.
60% des membres du Jury sont extérieurs à l'organisme.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de 5 membres: le Président du jury (professionnel du secteur du spectacle vivant, extérieur au centre de formation), la Directrice de la formation, le Directeur pédagogique de la formation, deux professionnels du secteur du spectacle vivant, extérieurs au centre de formation.
60% des membres du Jury sont extérieurs à l'organisme.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	24 339 €
Selon la branche	13 017 € – 30 000 €
Prise en charge	Branches concernées
24 339 €	Valeur par défaut · 210 branches
30 000 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
13 017 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	17/03/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/03/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2016	7	0	100 %	71 %
2015	7	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP25457

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38915

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.theatre-du-corps.com/formation>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35420/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	10 340 €
Coût moyen par dossier	1 723 €
Durée moyenne	38 h
Période	06/2021 – 08/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.